



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 92129

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la préoccupation des professeurs d'éducation physique et sportive, manifestée par leurs organisations syndicales représentatives mais partagée plus largement au sein de la communauté éducative, sur les projets évoqués récemment de rendre optionnel l'enseignement de l'EPS au-delà de l'examen du brevet des collèges. Cette inquiétude est notamment nourrie par les discussions passées sur le projet de loi relatif à l'avenir de l'école comme par la baisse des postes ouverts aux différents concours de l'éducation nationale pour cette discipline. En effet, ceux-ci passent de 800 en 2005 à 400 en 2006 pour le CAPES externe (- 50 %), de 35 à 15 pour l'agrégation externe (- 57 %, chiffre inférieur aux étudiants inscrits à la préparation à l'agrégation de l'ENS Cachan), de 120 à 40 pour le CAPES interne (- 73 %), de 120 à 100 pour l'agrégation interne (- 17 %). Enfin, sont supprimés le concours réservé et l'examen professionnel (30 postes chacun en 2005). Ces chiffres attestant d'un choix de baisse généralisé des postes d'EPS suscitent logiquement l'inquiétude et apparaissent paradoxaux à plus d'un titre. En effet, une étude de 2005 de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale, publiée dans la revue Education et formation n° 71, évaluait les besoins à 17 330 recrutements par an d'ici à 2013 alors que le Gouvernement n'en prévoit que 10 000 cette année. En outre, le projet de faire de l'EPS une discipline optionnelle apparaît peu cohérent avec l'objectif que semble afficher le Gouvernement de lutter contre l'obésité chez les adolescents ainsi que contre les maladies cardiovasculaires. Dans ces conditions, elle lui demande de préciser la réalité des projets du Gouvernement concernant l'avenir de l'enseignement de l'EPS ainsi que l'objectif pédagogique et sanitaire qu'il entend assigner à cette discipline.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité, et qui prévoit le remplacement de tous les enseignants y compris ceux ayant un service incomplet. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La

prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des désajustements entre les besoins d'enseignement et les professeurs d'EPS devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Ces ouvertures de postes répondent ainsi à la fois à l'exigence d'une bonne gestion des personnels de l'éducation nationale et au respect de la continuité du service public de l'enseignement.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92129

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4086

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9145